

Relaxe pour un chèque de 20 000 € sans provision

Tribunal correctionnel La somme, remise à un imprimeur à titre de caution par un éditeur de Monaco confronté à des difficultés financières, n'était pas destinée au recouvrement de sa dette.

Quiproquo ? Incompréhension ? Divergence ? D'emblée, l'avocat de la partie civile avait demandé pour cette audience le report de l'affaire afin de régulariser la citation. Mais en l'absence de Me Jean-Pascal Padovani, la victime est passée outre l'injonction de renvoi de son conseil et a sollicité du tribunal correctionnel de retenir le dossier. Un dossier où il était question d'un incident de paiement pour un chèque de 20 000 euros. Une somme considérée toutefois comme une garantie personnelle par un éditeur de Monaco dans sa relation commerciale avec un imprimeur vençois. Face au montant important de la facture, le client avait formulé des craintes pour sa trésorerie et il s'était engagé à respecter autrement le paiement à l'aune d'un échéancier.

« Je n'ai jamais fait de chèque sans provision »

Mais en droit, comme l'a rappelé à nouveau le président Florestan Bellinzona, « un chèque de garantie n'existe pas. C'est une invention ! Vous l'aviez émis en juin 2019, et en plus il était antidaté. »

C'est complètement faux pour le prévenu : « Je n'ai jamais fait de chèque sans provision et il a bien été présenté à la date de l'émission. Afin d'éviter de laisser trop d'argent sur le compte courant, j'ai un compte épargne immédiatement disponible pour penser toute somme manquante. Il y avait suffisamment de fonds pour l'honorer. »

Le magistrat est sceptique : « Ce n'est pas ce que confirme votre établissement bancaire. Et quoi qu'il en soit, la pratique régle-



L'avocat de la défense, Me Vincent Ehrenfeld du Barreau de Nice a finalement obtenu gain de cause.

(Illustration NM)

mentaire consiste à avoir les fonds suffisants sur le compte concerné dès l'émission du chèque qui est, rappelons-le, un instrument de paiement. »

Aussitôt, le plaignant fait part de son abnégation pour une société éditrice « que nous avons souvent aidée. Mais ayant eu connaissance d'une insolvabilité croissante, nous avons porté ce chèque à l'encaissement par crainte d'être confrontés à une suspension pure et simple des paiements substantiels en retard.

Nous réclamons notre dû plus les intérêts : 45 000 euros. »

« Incroyable de voir la partie civile menacer mon client »

La dette est-elle cependant constituée ? Le prévenu a-t-il émis ou non un chèque sans provision ? D'après le substitut Emmanuelle Carniello, « le Code pénal matérialise l'infraction dès l'émission datée du 6 juin 2019. Sachant que la provision disponible sur son compte était insuffi-

sante, l'éditeur devait transférer l'argent par un mouvement de compte à compte. Je requiers 10 000 euros d'amende assortis du sursis. »

La défense va nuancer la présentation des faits, sans aucune intention de commettre une infraction. « C'est incroyable de voir la partie civile menacer mon client, s'indigne Me Vincent Ehrenfeld, du Barreau de Nice. D'autant qu'il s'est substitué à sa société pour établir justement ce chèque de caution. De plus aucun

élément dans ce dossier ne permet de le destiner au recouvrement de la dette. Un an après, il était périmé, mais pas antidaté ! Or, l'imprimeur est venu mentir à la barre ! La relaxe est cohérente. Quant à la demande du plaignant, elle ne doit pas se référer à une créance commerciale et il est inconcevable de réclamer un préjudice. » À l'issue du délibéré, le tribunal a relaxé l'éditeur.

JEAN-MARIE FIORUCCI

* Assesseurs : M. Morgan Raymond et Mme Aline Brousse.

Repéré pour vous en Principauté

Fête de la Musique : Appel à candidatures

À l'occasion de la Fête de la Musique du **mardi 21 juin**, les groupes souhaitant participer sont invités à faire parvenir leur candidature (avec n° de téléphone et/ou adresse mail) accompagnée d'une maquette audio ou vidéo, avant le **20 mai** à l'adresse suivante : Espace Léo Ferré, 25-29, avenue Albert II, 98000 Monaco. Les responsables des groupes seront avisés de leur sélection, le cas

échéant, par courrier ou par mail au plus tard le **30 mai 2022**. Renseignements : +377.93.10.12.10.

Animations au musée d'Anthropologie

Mercredi 18 mai, pour les petits Papyrus (de 3 à 6 ans) de 13 h à 14 h 45, « Si l'Exposition m'était contée » : visite privilégiée de la nouvelle exposition et jeu de devinettes. « Fabrique ton porte-bonheur » : création d'Amulettes égyptiennes. Pour les grands Papyrus (de

7 à 10 ans) : de 15 h à 16 h 45, grand jeu « *Enquête Incroyable au cœur du Musée* » : une habitante du Musée a besoin de votre aide... « *Voyage en Égypte* » : fabrique ta pyramide et écris ton nom en hiéroglyphe. Tarif et réservation + 377.98.98.80.06 ou map@gouv.mc Places limitées.

L'artiste SimonaB installe son concert « I'm the artist »

Le vernissage aura lieu le **mercredi 18 mai** au Palais

de la Scala entre 14 h et 18 h. Session photo à gagner. L'artiste italienne SimonaB (Simona Bonazzi), qui réalise chaque année depuis 2017 des sessions photos pop ups en Principauté, a décidé d'installer son studio de façon permanente au Palais de la Scala, pour la plus grande joie des enfants.

Projection Être avec les abeilles

Le **jeudi 19 mai** à 18 h 30 à la bibliothèque Louis Notari (8 rue Louis Notari),

documentaire de Perrine Bertrand et Yann Grill suivi d'une rencontre avec un apiculteur. Entrée gratuite sur réservation au +377.15.29.40.

Théâtre jeune public Inga, l'aventurière au pays de la Francophonie

Mercredi 21 à 16 h 30, **samedi 21** à 14 h 30 et **16 h 30**, **dimanche 22 mai** à 11 h au Théâtre des musées. De Cécile Guichard, avec Jessica Astier et Cécile Guichard et la compagnie

Miranda
Tarifs 15 euros. Rens.+377.97.98.10.93.

Concert des anciens élèves de l'Académie

Le **mercredi 18 mai** à 20 h 30 à l'Auditorium Rainier III, dans le cadre des 100 ans de l'Académie Rainier III. L'Orchestre des Carabiniers du Prince ouvrira le concert avant de céder la place à une soixantaine d'anciens élèves. Gratuit, sur réservation préalable au +377.93.15.28.91. Réservations : www.academierainier3.mc